



Listen to this article

« *Il est bien de ne pas manger de viande, de être pour ton frère une occasion de chute, de ne pas boire de vin, et de s'abstenir de ce qui peut scandale ou de faiblesse* ». — Romains 14 : 21.

Il est très évident que l'Apôtre n'essayait pas, par ces paroles, de fixer des limites aux libertés du peuple de Dieu. Ailleurs il déclare que la liberté de Christ nous affranchit. Mais il indique que si nous avons la liberté de faire des choses qui ne sont pas coupables et qui ne nous portent pas préjudice, nous avons cependant le devoir et le privilège, selon le contrat que nous avons souscrit avec le Seigneur, de nous abstenir de tout ce qui serait préjudiciable aux autres ; nous devrions régler notre vie de telle façon qu'elle soit une aide pour les autres, et nous ne devrions pas faire usage de notre liberté simplement en faveur de la chair et pour satisfaire des plaisirs personnels. Nous sommes des représentants de la justice, et nous devrions agir avec les autres en tant que tels. « *Faisons du bien à tous, mais surtout à ceux de la maison de la foi.* » — Gal. 6 :10

Dans le texte, qui fait l'objet de notre étude, l'Apôtre ne fait pas allusion à une question où interviendrait simplement une différence d'opinion sur le manger de la viande ou des légumes. Sur une telle question, chacun devrait décider pour lui-même. Si quelqu'un constate qu'une alimentation carnée lui fait du tort, il devrait s'en abstenir. Si, au contraire, il trouve que la viande lui est profitable, il devrait en manger. La pensée de l'Apôtre, sur l'alimentation carnée avait trait aux convictions religieuses. De son temps, les gens avaient coutume de manger de la viande offerte aux idoles. Les Juifs prenaient soin de ne pas manger de telle viande. Pour un Chrétien, la chose devait être différente. Il devait comprendre que la viande n'était pas affectée en étant balancée devant des idoles de bois, etc. Cependant, l'Apôtre continue en démontrant que pour certains, manger de la viande qui a été offerte à une idole, pourrait paraître un crime.

La pensée de l'Apôtre est que notre conscience est la chose la plus importante avec laquelle nous devrions compter, et à laquelle nous devrions toujours obéir. Le frère qui violerait la

conscience de quelqu'un, en mangeant de la viande, serait pour lui une occasion de chute et lui causerait du tort. Ainsi un frère plus fort porterait préjudice à un frère plus faible. Et c'est cela que l'Apôtre avait à l'esprit. Dans le cas d'un frère qui ne pourrait pas voir aussi clairement que nous, non seulement nous ne devrions pas nous efforcer de briser sa conscience, mais nous ne devrions même pas permettre que notre influence la brise.

Il serait convenable pour nous d'expliquer, à un frère faible, ce sujet de notre point de vue. Agir ainsi ne serait pas chercher à briser sa conscience, mais à l'éduquer. Si, après cela, il devait manger de la viande sacrifiée sans crainte d'être puni — sans être désapprouvé par sa conscience — nous aurions fait de ce frère faible, un frère fort, ce qui serait à son avantage. L'Apôtre nous exhorte à veiller aux intérêts des frères.

RENONCEMENT DANS L'INTERET DES AUTRES

Saint Paul pose ici, selon toute évidence, un large principe de renoncement dans l'intérêt des autres, un principe qui s'applique non seulement à l'Eglise, mais aussi au monde. Il n'applique pas ce principe uniquement à la religion et à la consommation de viande offerte aux idoles ; il lui donne une application plus étendue, en disant

« Il est bien de ne pas manger de viande, de ne pas boire de vin, et de s'abstenir de ce qui peut être pour ton frère une occasion de chute, de scandale ou de faiblesse ».

Il pourrait y avoir quelque frère faible, à qui le vin se présenterait comme une grande tentation, comme un piège. L'Apôtre fait valoir que si, dans l'Écriture, il n'y a rien qui interdise l'usage du vin et s'il l'a recommandé effectivement à Timothée, dont l'estomac était délicat, notre liberté, cependant, devrait être restreinte à cause du milieu où nous vivons. Nous savons que le vin était d'un emploi plus fréquent dans le passé que maintenant, et qu'il est bu beaucoup plus en Europe que dans ce pays [les États-Unis d'Amérique, trad.] ; néanmoins, nous savons que l'effet de l'alcool nuit beaucoup plus aux nerfs des gens actuellement, parce que la race humaine est bien plus faible aujourd'hui que du temps de notre Seigneur.

Bien qu'il n'y ait pas eu de danger particulier sous ce rapport de leur temps, le Seigneur et les Apôtres semblent avoir fait usage de ces choses avec modération. Ils conseillaient aussi la modération aux autres : *« Soit donc que vous mangiez, soit que vous buviez, ou que vous*

fassiez quelque autre chose, faites tout pour la gloire de Dieu ». (1 Cor. 10 : 31) ; nous ne devrions jamais faire usage de notre liberté, lorsqu'elle peut être une occasion de chute pour un frère, de quelque façon que ce soit. Les enfants de Dieu doivent être remplis d'amour, et être disposés à sacrifier leurs aises dans l'intérêt des autres.

Pour autant que nous sachions le discerner, l'intoxication est l'un des plus terribles maux qui afflige notre race au temps présent. Beaucoup sont si faibles par suite de la chute originelle dont ils ont hérité les effets, qu'ils sont totalement incapables de résister à l'influence des boissons alcooliques. Serait-ce trop demander à ceux qui ont consacré leur vie à l'Éternel, à la justice et pour la bénédiction des autres, qu'ils se privent sur ce point et qu'ils sacrifient des privilèges et des libertés dans l'intérêt des frères et du monde en général ?

De semblables arguments peuvent être avancés à l'égard de l'usage du tabac, des cartes à jouer et des divers instruments dont l'adversaire se sert pour attirer les gens dans le péché. Tous ces arguments réunis, peut-on remarquer, émanent de l'amour. Dans la mesure où nous croissons dans les grâces de notre Seigneur, dans Son esprit d'amour, non seulement nous serons heureux de rejeter toute souillure de la chair dans notre propre intérêt, et de ressembler ainsi davantage au Seigneur, mais aussi, sur l'instance de l'amour, nous désirerons rejeter de nous tout ce qui pourrait exercer une mauvaise influence sur les autres, quelle que soit la considération que nous pourrions avoir de nos libertés personnelles à leur égard.

Un autre exemple de ce principe serait l'observance du Dimanche. Les Juifs pensaient que c'était mal de préparer même un feu le jour de Sabbat, et quiconque était pris à ramasser des branches ce jour-là était lapidé. Nous ne considérons pas qu'il est mal de faire le dimanche ce qui pourrait être fait les autres jours. Mais serait-il sage de faire usage de cette liberté ? Notre comportement pourrait avoir dans ce cas un effet néfaste sur les autres, et ainsi déprécier tout ce que nous pourrions leur dire en matière de religion. Ils pourraient dire : « Ces gens ne sont pas vertueux ; ils n'observent pas le jour sacré de Dieu ». Ils ne comprendraient pas.

Il serait bon que nous observions le repos du dimanche plus scrupuleusement que toute autre personne dans le monde. En fait, nous l'observons très probablement mieux que les autres ; et nous agissons bien. L'erreur qu'a commise la Chrétienté en instituant cette

observance tourne à notre avantage. Nous pouvons consacrer une journée entière aux choses spirituelles. Si le monde comprenait le sujet comme nous, il n'y aurait aucun dimanche à faire observer. Pour notre part, nous serions très heureux s'il pouvait y avoir trois ou quatre dimanches dans une semaine. En réalité, pour nous, chaque jour devrait être un dimanche. Nous nous efforçons de servir Dieu, et l'objet principal de notre vie est de prêcher l'Évangile et de profiter de la « Bonne Nouvelle » — du message de la Parole de Dieu.

C'est comme Nouvelles Créatures que nous sommes en parenté avec Dieu, en parenté de cœur avec Lui. Nous recevons la bénédiction de l'Éternel en tant qu'enfants nouvellement engendrés, non pas selon la chair, mais selon l'esprit et selon le développement du cœur qui parviendra à la perfection à la résurrection.

En vérité, celui que le Fils affranchit est réellement libre (Jean 8 : 36), et nous devrions nous efforcer de demeurer fermes dans la liberté pour laquelle Christ nous a affranchis. (Gal. 5 : 1). Mais il est vrai aussi que nous devrions veiller à ne pas faire usage de notre liberté d'une manière à faire trébucher des frères plus faibles que nous, incapables d'user de la liberté de Christ judicieusement, quelquefois par manque de connaissance.

La liberté pour laquelle Christ nous affranchit peut être considérée de deux points de vue : Si elle nous donne le droit de manger sans restrictions, d'une manière qui était interdite aux Juifs, elle nous donne aussi le droit de nous abstenir. Quiconque possède l'Esprit de Christ et s'efforce de marcher sur les traces du Seigneur a déjà convenu avec Lui par contrat, d'user de sa liberté, non pour satisfaire les désirs, les ambitions et les appétits charnels, mais pour se sacrifier, pour marcher sur Ses traces, pour s'efforcer de donner même sa vie au service des frères, en vue de les aider. Combien sont différents ces deux emplois de la liberté Son emploi égoïste, de même que l'emploi égoïste de la connaissance, se traduirait par une satisfaction de soi-même, ne faisant pas cas des intérêts des autres. Son emploi dans l'amour inciterait, par contre, au sacrifice de soi-même dans l'intérêt des autres.

NOTRE RESPONSABILITE ENVERS NOTRE FRERE

La connaissance n'est pas nécessairement la preuve d'un grand développement spirituel. Un petit morceau de savon peut faire une très grande bulle d'air ; de même une petite connaissance peut grandement enfler quelqu'un, sans lui donner de solidité de caractère. Il

est donc plus avantageux de mesurer notre progrès par la croissance dans l'amour, plutôt que par la simple croissance dans la connaissance, quoique, et cela va de soi, être grand à la fois dans la connaissance et dans l'amour est la condition idéale. L'Apôtre nous inculque cette leçon, en affirmant : « *Quand je connaîtrais... toute la science, si je n'ai pas l'amour, je ne suis rien* ». — 1 Cor. 13 : 2.

La connaissance sans l'amour serait préjudiciable ; et considérer cela autrement impliquerait que la connaissance réelle n'a pas encore été acquise. Mais à l'inverse de cela, le même Apôtre déclare : « *Si un homme aime Dieu, il est connu de Dieu* ». (1 Cor. 8 : 3). Nous pourrions avoir une grande connaissance et cependant ne pas connaître Dieu, ni être connu de Lui ou reconnu par Lui ; par contre, personne ne peut avoir un caractère grandement développé dans l'amour véritable, sans connaître personnellement l'Éternel et sans avoir obtenu l'esprit d'amour par la communion avec Lui. C'est pourquoi, l'acquisition de l'amour est sûre de nous édifier substantiellement (évitant ainsi la bouffissure de l'orgueil) dans toutes les grâces de l'Esprit, au nombre desquelles il faut compter la mansuétude, la douceur, la patience, l'endurance, la bienveillance fraternelle, la connaissance, la sagesse d'En-haut et l'esprit de sobre bon sens.

L'amour, après avoir procuré la connaissance et la liberté, regardera partout pour voir quel effet tel usage de la liberté pourrait avoir sur les autres, et remarquera qu'en raison des conditions mentales différentes (dans les facultés de perception, de raisonnement, etc.) existant chez les individus, tous ne pourraient pas avoir exactement le même point de vue dans la connaissance et l'appréciation de certains principes. Par conséquent, l'amour s'interdira l'emploi de la connaissance et de la liberté, s'il remarque qu'en les exerçant il pourrait porter préjudice à autrui.

TOUTE VIOLATION DE LA CONSCIENCE EST MAUVAISE

Mais pourquoi ? En vertu de quel principe incombe-t-il à celui dont la conscience est nette d'avoir égard à la conscience d'un autre ? Pourquoi ne pas laisser la personne à la conscience faible prendre soin de sa propre conscience et manger ou s'abstenir de manger comme elle le veut ? L'Apôtre explique que ce serait convenable, si c'était possible, mais la personne dont l'esprit est plus faible, dont les facultés de raisonnement sont plus faibles, peut pareillement être plus faible à tout point de vue et, à cause de cela, être plus susceptible de suivre les autres dans des sentiers que sa conscience ne pourrait pas

approuver, à cause de ses facultés de raisonnement plus faibles ou de sa connaissance inférieure.

L'un pourrait, sans violer sa conscience, manger de la viande offerte aux idoles, ou même s'asseoir à table dans un temple d'idoles, sans faire tort à sa conscience ; mais l'autre pourrait, tout en sentant qu'une telle conduite est mauvaise, s'efforcer de suivre l'exemple de son frère plus fort, et violer ainsi sa conscience qui lui ferait considérer l'action de manger comme un péché.

Toute violation de conscience, à l'égard d'une chose bonne ou mauvaise, est un pas en direction du péché volontaire. C'est une conduite rétrograde, qui éloigne de plus en plus loin de la communion et de l'intimité avec l'Éternel, qui entraîne la conscience à commettre de plus grosses transgressions et qui peut, finalement, aboutir à la seconde mort. Aussi l'Apôtre expose-t-il le sujet de cette manière : « *Et ainsi, avec ta connaissance, tu es une cause de perdition pour le faible, ce frère pour lequel Christ est mort* (1 Cor. 8 : 11). La question posée n'est pas : Serait-ce un péché de manger de la viande offerte aux idoles ? mais, serait-ce un péché contre l'esprit d'amour, la loi de la Nouvelle Création, de faire quelque chose qui pourrait se révéler incontestablement une cause de chute pour notre frère, non seulement pour les frères en Christ, pour l'Église, mais même pour l'un de nos semblables selon la chair ? étant donné que Christ mourut pour les péchés du monde entier.

Prenons la même position que notre Seigneur et la détermination de ne pas faire usage de nos libertés d'une manière qui pourrait porter préjudice aux autres, mais plutôt de les sacrifier au profit des autres, comme précisément notre Maître, notre Rédempteur, le fit en donnant tout ce qu'Il avait. Adoptons les paroles de l'Apôtre et prenons la résolution une fois pour toutes de ne faire aucune chose qui causerait du tort à un frère, de n'exercer aucune de nos libertés, quelques raisonnables qu'elles soient en elles-mêmes, qui porteraient préjudice à notre frère ; nous renoncerons à elles dans son intérêt, nous les sacrifierons ; nous donnerons, sur ce point, notre vie pour lui.

« *Quand vous péchez ainsi contre les frères, et que vous blessez leur conscience qui est faible, vous péchez contre Christ. C'est pourquoi, si un aliment scandalise mon frère, je ne mangerai jamais de viande, afin de ne pas être en scandale à mon frère* ». (1 Cor. 8 :13).

W.T. 4919. — 1911.